

*Der schweizerische Gesandte in Paris, A. Dunant,
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta*

S
Zones

Paris, 13 mars 1928

[...]

Dans ma lettre d'hier¹, je vous exprimais mon sentiment sur le ton inamical que M. Victor Bérard a employé à l'égard de la Suisse dans son rapport condensé pour recommander la ratification².

Or, depuis lors, j'ai eu l'occasion de parcourir rapidement les quatre volumes de l'immense travail historique du dit Sénateur et j'ai été indigné d'y trouver, à l'égard de la Suisse et de ses Magistrats, des expressions absolument inadmissibles; au hasard j'en pêche quelques-unes:

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Der Bericht Bérard bildete den Ausgangspunkt für das Mémoire adressé le 12 avril 1928 au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par Eugène Petite, vicaire général de Sa Grandeur Monseigneur Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, au sujet d'un point du plus haut intérêt pour le canton de Genève, dans le litige pendant entre la Suisse et la France, au sujet des Zones (E 2, Archiv-Nr. 1689). Diese Denkschrift brachte die Frage der 1873 durch den Kanton Genf eingezogenen Kirchengüter in Beziehung mit dem Zonenprozess und hatte eine ausgiebige Diskussion in der nationalrätlichen Kommission (vgl. Protokoll vom 1.6.1928, in: E 2, Archiv-Nr. 1689) und dem Plenum des Nationalrates anlässlich der Behandlung des Geschäftsberichtes pro 1927 zur Folge. Vgl. Sten. Bull. NR, 1928, S. 329ff.*

Volume II, page 306: «Mais les gens des douanes et les gardes de la frontière dépendaient soit de MM. Schulthess et Hoffmann, soit de l'Etat-Major et du Général Wille, dont nous connaissons la déférence à l'égard de l'Allemagne et les trahisons contre les Alliés.»

Volume II, page 385: «Il s'agissait des deux complaisants de l'Allemagne, M. Schulthess et M. Müller.»

Volume II, page 391: «Heureuse combinaison, qui permettra toutes les passes habituelles de la diplomatie fédérale! On enverra M. Ador donner à Paris de bonnes paroles ... mais, de Berne, M. Calonder pourra les renier tout à son aise.»

Volume II, page 482: «Dans quelles mesures M. Ador avait-il dû céder aux exigences des membres germanophiles du Conseil fédéral, les Schulthess et les Müller?»

Volume II, page 491: «Le 8 mai, le Conseil fédéral organise la campagne d'obstruction, de refus ou de délai qui, durant 8 ans, rendra cette ratification impossible. On peut regretter que nos diplomates n'aient pas, sur le champ, arrêté les frais et rompu toute conversation avec de tels partenaires.»

Volume III, page 428: «Là encore, le Conseil fédéral énonçait une vérité incomplète.»

Volume IV, page 333: «Il est bien certain que si le Gouvernement fédéral avait, dès 1919, dit la vérité à son peuple, l'affaire eût été réglée tout aussitôt.»

Volume IV, page 334: «En négligeant donc tous ses engagements antérieurs, en oubliant que la Suisse avait empoché le double salaire de ses engagements ... le Conseil fédéral était sûr de trouver contre la France toute l'opinion de son peuple; il faisait – chose rare – l'unanimité des électeurs pour lui-même et contre nous.»³

Il est probable que, de votre côté, vous aurez également retenu quelques-unes des rédactions absolument critiquables du rapporteur du Sénat qui, il faut bien le dire, s'est laissé aller à montrer la Suisse comme un pays de gens retors et dont le Gouvernement inspirerait la méfiance par ses procédés diplomatiques. Il me semble impossible de laisser ces propos injustes sans les relever vertement⁴; vous apprécierez de quelle manière il vaudrait le mieux s'y prendre à cet effet.

3. *Randbemerkung Mottas*: Tout ceci est un pur scandale!

4. *Randbemerkung Mottas*: Certainement!